African Forest Forum

A platform for stakeholders in African forestry

Les processus REDD+ en Afrique Francophone: Etude pratique des conditions determinants pour une mise en oeuvre reussie

LES PROCESSUS REDD+ EN AFRIQUE FRANCOPHONE: ETUDE PRATIQUE DES CONDITIONS ET DETERMINANTS POUR UNE MISE EN OEUVRE REUSSIE

Cheikh Dieng

Copyright © Forum Forestier Africain 2022.
Tous les droits sont réservés.
Forum Forestier Africain
P.O. Box 30677-00100 Nairobi GPO KENYA
Té l: 254 20 722 4203
Fax: +254 20 722 4001
E-mail:exec.sec@afforum.org
Site Internet: www.afforum.org

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION 4

2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE 4
Objectifs 4

3. MÉTHODOLOGIE 5

4. PRINCIPAUX RESULTATS 6
Cartographie du niveau de mise en œuvre 6
Les facteurs politiques et institutionnels 7
Rôle et importance des projets pilotes REDD+ 13

CONCLUSION 14

1. INTRODUCTION

La déforestation et la dégradation des forêts provoquent actuellement un déclin rapide du couvert forestier sur le continent africain. Entre 2010 et 2020, l'Afrique a enregistré un taux annuel de perte nette de forêts le plus élevé au monde avec 3,9 millions d'hectares (FAO, 2020). Les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts représentent environ 20% du total mondial des GES émis chaque année, soit la seconde source d'émission de GES après les énergies fossiles (GIEC, 2001) ainsi donc, l'arrêt de la déforestation ou tout au moins le ralentissement de son rythme aurait un impact évident sur le réchauffement du climat mondial. C'est tout le sens du mécanisme REDD+ dans le cadre des négociations climat pour « les Pays ayant la volonté et la capacité de réduire la Déforestation et la Dégradation qui pourraient bénéficier des compensations financières ».

A la suite de longues négociations, la CNUCC a adopté en 2013 les règles relatives à la REDD à travers " Le Cadre de Varsovie pour la REDD+". Il s'agit d'une série de mesures visant à renforcer la préservation et l'utilisation durable des forêts au bénéfice direct des populations qui l'habitent ou qui vivent à proximité, avec des modes de paiement axés sur les résultats, si ces pays en développement peuvent démontrer que les efforts de protection des forêts ont été menés à bien. Ainsi, le concept REDD+ renvoie à deux idées : i) la réduction de la déforestation et de la dégradation en vue de conserver les usages multiples et bénéfiques de la forêt, en particulier pour les populations locales et ii) la réduction des émissions des stocks de carbone des forêts. Ici l'intérêt est tourné vers le stock de carbone, l'idée étant de valoriser financièrement le carbone stocké dans les forêts.

2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Objectifs

L'objectif de cette étude est de faire le point sur l'état d'avancement de la REDD+ en Afrique francophone. Il s'agit dans ce cadre d'identifier les acquis et les faiblesses des uns et des autres aux fins de fournir à AFF les fondements pour élaborer un programme de partage des expériences et un programme de renforcement des capacités des acteurs africains pour promouvoir la mise en œuvre des activités REDD+ en Afrique.
A cet égard, la présente étude se propose les principaux axes suivants :

- Cartographie des pays en fonction de la phase atteinte dans le processus (phase de préparation, de mise en œuvre ou en phase d'investissement) en analysant les stratégies et les plans de mise en œuvre ;
- Evaluation des conditions et déterminants pour une mise en œuvre réussie de la REDD+ en vue de leur capitalisation,

- Evaluation des capacités techniques institutionnelles des pays pour la mise en œuvre de la REDD+, en mettant en exergue les faiblesses et lacunes en vue d'un programme de renforcement des capacités ;
- Identification des opportunités et des défis dans la mise en œuvre du processus REDD+,
- Et enfin analyse de la problématique du financement de la REDD+ en Afrique.

3. MÉTHODOLOGIE

La première étape de la démarche méthodologique a consisté en un atelier d'harmonisation regroupant le staff de AFF avec les deux (2) consultants (dont 1 pour les pays francophones et 1 pour les pays anglophones) pour une meilleure compréhension des termes de référence, les critères de sélection des pays à visiter et l'approche pour développer le questionnaire de collecte de données. L'option a ainsi été prise de visiter deux (2) pays ayant une expérience avérée dans la mise en œuvre de REDD+ (RDC et Cameroun), 1 (un) pays à stade intermédiaire (Côte d'Ivoire) et enfin 1 (un) pays peu avancé dans la mise en œuvre de REDD+ (Sénégal). Cet éventail permettrait ainsi d'avoir des informations sur les facteurs de performance et les contraintes rencontrées par les pays.

L'approche pour élaborer un questionnaire de collecte de données a également été développée. Les données collectées étaient relatives notamment i) au statut institutionnel de l'appareil de mise en œuvre de la REDD+, ii) l'identification des acteurs du processus REDD+; iii) les tâches déjà réalisées dans le processus et l'état de mise en œuvre, iv) les stratégies mises en œuvre, v) les conditions/ déterminants qui ont influencé le processus, vi) les principaux défis rencontrés et les opportunités et enfin vi) le financement du processus REDD+. Dans chacun des pays visités, les acteurs clé comprenant les administrations publiques, la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers ont été interrogés.

Pour tous les autres pays concernés, un questionnaire a été envoyé à l'administration publique chargée de la mise en œuvre du processus REDD+, malheureusement un retour assez faible a été observé.

Par la suite la participation du consultant à l'atelier de renforcement des capacités organisé par la Banque Africaine de Développement à Abidjan du 13 au 16 août 2019 a permis de capitaliser des informations importantes à travers les communications des pays. Cet atelier a également été mis à profit pour administrer le questionnaire à certains pays (Bénin, Madagascar, Guinée, Togo).

Enfin, des visites de terrain ont été organisées dans certains pays (RD Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal) aux fins de contacts directs avec les acteurs pour une meilleure compréhension des trajectoires REDD+ de ces pays.

En parallèle, la bibliographie relativement abondante sur le sujet a permis de compléter les informations. En particulier, les publications de FVC ont été mises à contribution pour suppléer l'absence de réponse au questionnaire des pays. La compilation des données a permis notamment i) de faire la cartographie de l'état d'avancement des pays dans le processus de mise en œuvre de REDD+, ii) d'identifier les facteurs et déterminants qui concourent à une mise en œuvre réussie de REDD+ ainsi que les principales contraintes des pays et enfin iii) d'évaluer les sources et montants de financements des pays.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

Cartographie du niveau de mise en œuvre

Les pays africains sont à des stades différents pour la mise en œuvre de REDD+ dont le processus requiert que le pays mette en place l'ensemble des exigences du cadre de Varsovie à savoir i) un plan d'action/ stratégie nationale ii) système national de surveillance des forêts (SNSF), iii) un niveau (d'émissions) de référence pour les forêts (NERF/ NRF) au plan national et iv) un système d'information sur les sauvegardes (SIS) fournissant des informations sur les garanties. C'est donc à l'aune de l'ensemble de ces critères que nous ferons l'évaluation de l'état de mise en œuvre de REDD+ dans les pays africains.
Le tableau ci-dessous donne l'état d'avancement des pays selon le niveau de complétion du cadre de Varsovie. Il a été élaboré sur la base des réponses au questionnaire, des données du rapport 2019 du FVC (CGF, 2019) et des informations disponibles sur les websites de ONUREDD et de REDDdesk.

1. Tableau 1 : Etat d'avancement des pays pour la mise en œuvre de REDD+ en Afrique francophone

	Pays	Adhésion Programme ONUREED	NREF/ NRF	SNSF	SN REED+/ Plan d'Action	Système de garanties
1	Bénin	Déc. 2011	1	1	0	0
2	Burkina Faso	Mai-15	2	1	1	1
3	Cameroun	Mars-12	2	1	2	1
4	Congo	Oui	2	2	2	2
5	Cote d'Ivoire	2014	1	2	2	1
6	Gabon	Oct-10	2	2	1	0
7	Guinée Bissau	Avr-14	1	1	1	0
8	Guinée Conakry	Mai-15	1	1	0	0
9	Madagascar	avr-14	2	2	2	2
10	Maroc	Nov-12	0	0	0	0
11	RDC	Mars-11	2	2	2	1

Le tableau 1 ci-dessous présente l'état d'avancement de 19 pays africains francophones pour la mise en œuvre de la REDD+. On remarquera que certains pays ont quasi complété le cadre de Varsovie ou sont en voie d'achèvement, il s'agit du Congo, Madagascar et la RDC qui sont tous à un stade très avancé qui les projette dans la phase de paiement.

En second lieu viennent les pays qui ont complété au moins deux (2) critères du Cadre de Varsovie. On compte parmi ces pays la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon dont les processus sont assez avancés et seront bientôt achevés pour prétendre aux paiements basés sur les résultats. Enfin vient la grande masse de tous les pays restants qui ont débuté la mise en œuvre de l'un ou l'autre critère du Cadre de Varsovie, mais le processus n'est pas encore bien avancé.

Il est également à noter que l'adhésion à ONUREDD est une formalité certes importante pour bénéficier de son soutien, mais n'est pas substantielle pour mettre en œuvre un processus REDD+ qui peut être réalisé avec l'appui d'autres partenaires.

En conclusion, on note que les pays africains francophones sont à des stades très divers pour l'implémentation de REDD+. Trois (3) pays ont complété le cadre de Varsovie : il s'agit du Congo, de la RDC et de Madagascar, alors que trois (3) autres, en l'occurrence le Cameroun, le Gabon et la Côte d'Ivoire sont à un stade assez avancé, ayant complété au moins 2 critères de cadre. Même si les phases de REDD+ ne sont pas nécessairement séquentielles, la plupart des autres pays sont à des stades plus ou moins avancés de la préparation. Pour le cas particulier du Maroc, ce pays n'est pas intéressé par le processus de REDD+.

Il se pose dès lors la question d'identifier et d'analyser les facteurs qui participent à la réussite du processus REDD+ ; ce sont les éléments clé de succès que l'étude a permis d'identifier au niveau des pays qui ont réussi à compléter le Cadre de Varsovie. Au titre de ces éléments, on distingue : les facteurs politiques et institutionnels, le renforcement des capacités et l'existence de projets pilotes REDD+.

Les facteurs politiques et institutionnels

Le niveau de l'engagement politique

Bien que REDD+ soit des compétences régaliennes des ministères en charge de l'Environnement ou des Forêts, sa mise en œuvre sur le terrain requiert la mobilisation de plusieurs autres départements ministériels comme les Finances, l'Agriculture, le Foncier, les Energies renouvelables, l'Aménagement du territoire, l'Elevage, etc. Or la participation active de plusieurs départements ministériels dans un processus ne peut être garantie qu'à travers un engagement sans équivoque des autorités politiques à un très haut niveau. L'engagement politique de haut niveau permet en effet de définir pour REDD+ une vision large, des objectifs ambitieux, une adaptation des législations foncières, forestières, agricoles etc.

On peut citer ici le cas de la Côte d'Ivoire où l'implication du Président de la République a permis une bonne mobilisation de tous les acteurs étatiques concernés par le processus, en particulier, le Ministère des Finances qui a mis en place les ressources financières nécessaires. Le cas de la RDC mérite également d'être cité en exemple avec l'implication du Premier Ministre qui a permis de mobiliser également tous les autres départements ministériels. Il en est de même pour le Congo et le Gabon dont les processus REDD+ bénéficient de l'intervention du Premier Ministre.

Le niveau élevé d'engagement politique se traduit par une plus grande facilité de mise à disposition de moyens humains, techniques et financiers substantiels qui permettent aux acteurs de travailler dans de bonnes conditions de réussite. Les acteurs de terrain dans tous ces pays précités le soulignent avec force comme un élément essentiel de leur réussite.

A contrario, un faible engagement politique confine le processus au seul Ministère de l'Environnement ou d'une Direction avec peu de moyens techniques et humains et l'impossibilité de mobiliser d'autres acteurs institutionnels. Dans ces conditions, les objectifs REDD+ qui sont définis seront nécessairement limités aux domaines de compétences techniques et administratifs du Ministère ou de la Direction, sans aucune possibilité d'embrasser des secteurs qui relèvent de la compétence d'autres départements ministériels. Une illustration peut être donnée par les cas du Tchad, du Togo, du Sénégal et de la Guinée où les processus REDD+ sont confinés à la seule Direction des Forêts voire d'un Bureau. Pour ces pays, les personnels chargés de REDD+ ont tendance à privilégier d'autres tâches plus gratifiantes qu'à s'occuper du processus REDD+ qui s'enlise dès lors.

La coordination institutionnelle

De par sa nature, un processus REDD+ requiert l'engagement de plusieurs types d'acteurs à des niveaux de responsabilité différents. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des organes de coordination fonctionnels à plusieurs niveaux : ce sont les niveaux stratégique, technique et opérationnel.

Au niveau stratégique, un Comité National REDD+ (idéalement présidé par le Premier Ministre) regroupe l'ensemble des Ministres concernés ainsi que des acteurs représentatifs des plateformes de la société civile, les partenaires techniques et financiers (PTF), les représentants des peuples autochtones. Ce Comité a pour mission de définir les grandes orientations et d'aider à la mobilisation de moyens et financiers et de décider de leur répartition entre les différents types acteurs institutionnels. Le Comité national a également pour rôle de suivre et de contrôler le processus de mise en œuvre de REDD+ et d'approuver les plans de travail du Comité interministériel et du Comité technique.

Au niveau technique se trouve le Comité Interministériel REDD+ (présidé par le Ministre de l'Environnement ou celui chargé des Forêts). Ce comité regroupe les représentants des départements ministériels concernés, les PTF, les ONG et OIG, les Directions techniques, les représentants des peuples autochtones, les représentants des populations locales.

Il a pour mission la coordination technique de la mise en œuvre, l'approbation du plan de travail et du budget soumis par la Coordination technique REDD, l'évaluation et la validation des rapports techniques et financiers soumis. Son fonctionnement requiert une bonne ouverture pour tenir compte des points de vue et critiques des acteurs non étatiques, une responsabilisation des acteurs chacun dans ses domaines de compétences spécifiques et un partage équitable des ressources financières qui ne doivent pas être accaparés par les seuls acteurs étatiques. Les exemples de fonctionnement des Coordinations techniques de la RDC et du Cameroun offrent des cas d'école en termes de responsabilisation des acteurs non étatiques et d'allocation de ressources financières pour les missions qui leur sont confiées.

L'enjeu de ce comité est d'une part la tenue de sessions régulières permettant de discuter toutes les questions opérationnelles pour une mise à niveau de l'information au bénéfice de l'ensemble des acteurs et d'autre part, la transparence dans la prise de décision en prenant en compte les avis et opinions d'acteurs divers ayant une sensibilité et des centres d'intérêt souvent conflictuels. Le processus REDD+ de la Côte d'Ivoire offre un cas d'école en matière de régularité du suivi ministériel de l'ensemble du processus de mise en œuvre.

Au niveau opérationnel se trouve la Coordination technique REDD+ qui est l'organe de mise en œuvre pratique. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement (ou des Forêts) et regroupe des techniciens dans les différents domaines du REDD+ qui sont chargés d'élaborer les termes de référence des études spécifiques et de suivre leur mise en œuvre, ou de réaliser ces études eux-mêmes. Elle assure le secrétariat du Comité National et du Comité Interministériel dont elle élabore les documents de travail. Elle assure également la coordination avec les autres projets/ initiatives REDD+ en cours dans le pays ou au plan sous régional. Un enjeu essentiel ici est la responsabilisation des acteurs nationaux en confiant aux structures les plus compétentes les tâches qui leur reviennent y compris les moyens financiers requis pour une bonne exécution de la mission. Cette option permet en effet une plus grande mobilisation des acteurs nationaux, le renforcement des capacités techniques nationales et le renforcement du sentiment d'implication et d'appropriation du processus.

L'analyse de la situation des pays montre que ceux qui ont pu faire des avancées remarquables dans le processus REDD+ sont qui ont mis en place ces organes hiérarchiques et ont assuré leur fonctionnalité, en particulier les équipes techniques pluridisciplinaires dédiées pour mener et coordonner les travaux REDD+. Il s'agit de la RDC, du Congo, de la Cote d'Ivoire et du Cameroun.

Pour le cas du Burkina Faso, le pays dispose d'une coordination aux niveaux technique et opérationnel avec une équipe dédiée et qui bénéficie d'une forte implication des institutions universitaires. L'absence d'une implication à un niveau politique élevé est certes un handicap facteur de retard, surtout pour la mobilisation des moyens financiers. Toutefois des avancées notables sont observées. Dans le cas des autres pays étudiés, le processus REDD+ est confié à un point focal qui se réduit à un fonctionnaire du Ministère chargé des Forêts qui sert d'interface entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers. On observe que dans ce cas, les processus REDD+ sont à la traine. Il s'agit des

cas de la Guinée, du Sénégal, du Tchad et du Bénin. Pour tous ces pays, le processus REDD+ est très peu performant et se résume le plus souvent, à la représentation du pays dans les rencontres internationales.

La participation multi acteurs

REDD+ étant un processus multisectoriel, elle requiert une démarche inclusive avec la participation d'acteurs divers provenant de différents segments institutionnels, économiques et sociaux du pays. En effet, certaines options pour REDD+ se situent souvent hors de la forêt, sur des enjeux comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'énergie, etc. La mise en place de plateformes multi-acteurs et cross-sectorielles fonctionnelles contribue à assurer la participation active et l'engagement véritable des différentes parties prenantes.

Des exemples réussis sont offerts par les processus mis en place en RDC et au Cameroun. En RDC, l'OSFAC (l'Observatoire Satellitale des Forêts d'Afrique Centrale) a été pleinement responsabilisé pour l'interprétation des données cartographiques de la NASA aux fins de retracer le profil historique de la déforestation et la Direction des Forêts a pris en charge le volet inventaires de terrain. Toutefois, la Direction de l'Aménagement du Territoire & des Industries Forestières, la Direction du Développement Durable et tous les acteurs impliqués dans l'évaluation des émissions des GES ont été mis ensemble pour définir les methodologies et valider les résultats. Cette démarche inclusive a permis à la Direction des Forêts qui assure le lead d'arriver à des consensus nationaux. Sur le volet de la sensibilisation des populations locales, les ONG ont été mises à contribution et tous les moyens requis mis à leur disposition. Ce partage des rôles selon les compétences de chaque structure a permis une bonne synergie et implication d'acteurs venant d'horizons divers.

Au Cameroun, le processus REDD+ s'est appuyé sur la forte expérience d'approche participative des ONG qui ont ainsi mobilisé les administrions territoriales (préfets, sous-préfets) et les autorités coutumières (chefs de canton). Ces autorités ont joué un rôle crucial pour une bonne adhésion des populations à la vision REDD+ déclinée au plan national et une appropriation des activités au plan local.

Les projets REDD+ ont également la caractéristique de rentrer en compétition avec d'autres options d'utilisation des terres (agriculture, élevage, mines) et des ressources forestières (exploitation du bois) qui participent aux moyens de subsistance des populations locales. Là également, la participation et le consentement des acteurs est une condition sine qua non pour la réussite du processus et son maintien à long terme, qui ne peuvent être acquis qu'à travers une démarche d'équité et de transparence. Le Cameroun a su bien relever ce challenge. Le processus REDD+ a en effet mis en place une plateforme des ONG qui ont travaillé en toute indépendance, en bénéficiant de ressources financières adéquates fournis par la cellule de coordination. Par ailleurs, ces ONG ont été associées à la validation de l'ensemble des études et leurs observations tenues en compte. De même, les autorités forestières de Madagascar ont dû faire appel au concours des ONG locales pour mettre en place le projet « Aire protégée Corridor Ankeniheny Zahamena » qui nécessitait le déménagement de certains villages ; perspective difficilement envisageable sans un travail intensif de sensibilisation pour obtenir l'adhésion des populations locales.

Enfin, la redistribution équitable des ressources est citée par les acteurs comme un défi majeur pour maintenir le dynamisme de la participation des différents acteurs (prestataires de services environnementaux, sociétés civiles et surtout communautés locales qui sont les principaux garants des forêts). Cette question mérite donc d'être examinée avec beaucoup de lucidité, même si les paiements issus des processus REDD+ ne sont pas encore effectifs. Ce souci est d'autant plus crucial face au défi du prix du carbone qui depuis plusieurs années est à un niveau assez bas. La RDC a bien compris l'enjeu en mettant en place un mécanisme financier qui devra centraliser l'ensemble des recettes REDD+ en vue de sa répartition équitable entre les communautés participantes et les frais de gestion. L'expérience en est cependant à ses débuts et le retour d'expérience serait intéressant à évaluer. De même Madagascar envisage dans son plan d'action, le transfert d'une bonne part des recettes issues des activités REDD+ aux communautés locales pour compenser les préjudices causés par la libération des emprises des aires protégées. La suite de cette expérience fournira des informations précieuses sur la capacité des Etats à gérer équitablement les ressources sans léser les communautés locales.

Le renforcement des capacités des acteurs

Le processus REDD+ requiert des compétences spécifiques pour satisfaire les exigences assez contraignantes du Cadre de Varsovie. Dans le cadre de la présente étude, les pays ont été invités à un exercice d'autoévaluation sur les principales compétences requises de leurs institutions à l'échelle nationale, pour conduire un processus REDD+. Les résultats de cette évaluation sont figurés en annexe 1 pour les pays qui ont répondu au questionnaire. La figure suivante permet de visualiser les scoring de chaque pays selon ces domaines de compétences.

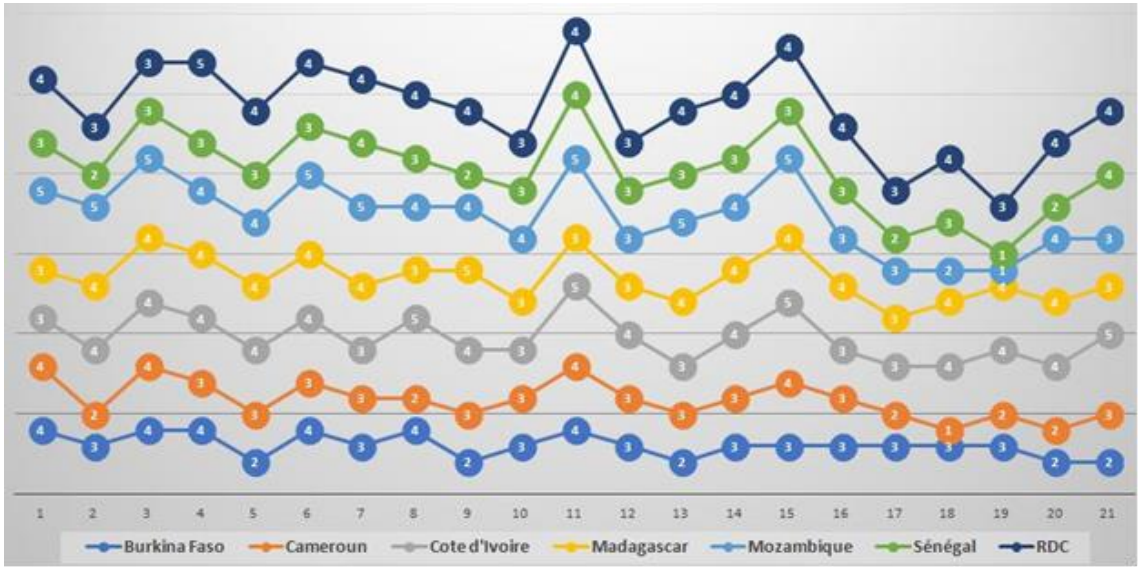

1 = Aucun 2= Léger 3= Modéré 4= Bon 5= Excellent

Figure 1 : Niveau de maîtrise des pays des compétences REDD+

L'analyse du tableau 1 (en annexe) et de la figure ci-dessus montre que pour les capacités techniques dans les pays concernés sont assez modérées dans l'ensemble des pays et pour la plupart des compétences énumérées.

Les pays africains francophones sont assez bien outillés techniquement dans les domaines de compétences relatifs à :

- La capacité institutionnelle d'entreprendre une évaluation des facteurs de déboisement et de la dégradation des forêts dans différents types de forêts, et
- La capacité institutionnelle à développer une note d'idée de projet (PIN) pour les projets pilotes REDD+.

Par contre, le besoin de renforcement des capacités nationales est manifeste dans les domaines de :

- la capacité institutionnelle à gérer les conflits dans le processus REDD+ et ;

- la capacité institutionnelle à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leurs processus.

Dans une moindre mesure, d'autres thématiques de renforcement de capacités des pays pourraient être envisagées dans les domaines de :

- la capacité institutionnelle du pays à entreprendre une évaluation rapide des stocks de carbone forestier (RaCSA) pour les projets pilotes REDD+ ;
- les connaissances en matière d'élaboration de niveaux d'émission de référence pour les forêts dans le pays ;
- la capacité institutionnelle du pays à entreprendre des sauvegardes socio-environnementales (SESA) ;
- la capacité institutionnelle du pays à entreprendre les politiques et les réformes nécessaires au processus REDD+ ;
- la capacité institutionnelle du pays pour l'évaluation des ressources ;
- la capacité institutionnelle du pays à relier les parties prenantes aux institutions financières dans le développement de projets bancables pour le processus REDD ;
- la capacité institutionnelle du pays à informer les parties prenantes sur les tendances actuelles des marchés et des échanges de droits d'émission de carbone ;
- la capacité institutionnelle du pays à développer un cadre/ mécanisme solide de partage des bénéfices pour le paiement basé sur les résultats dans REDD + ;
- la capacité institutionnelle du pays dans les négociations sur la foresterie et le changement climatique pendant les COP de la CCNUCC et les processus du FNUF ;

Pour l'ensemble de ces thématiques, les pays affichent un scoring relativement faible, ce qui traduit un réel besoin de renforcement des capacités. Des échanges entre pays africains peuvent être organisés pour capitaliser les acquis des uns au profit des autres.

Par ailleurs, les enquêtes révèlent une faible capacité des pays dans les domaines relatifs au SIS et à la phase de d'investissement (gestion des conflits liés à la REDD+, information sur les réductions d'émissions de GES, partage des bénéfices, etc.) pour laquelle aucun pays africain ne dispose encore d'expérience avérée.

Une comparaison entre les pays, sur la base des réponses fournis pour le questionnaire d'enquête permet de classer des pays comme la Côte d'Ivoire et le Mozambique parmi les pays qui ont une très bonne maîtrise de la plupart des outils techniques requis pour une bonne mise en œuvre du REDD+. D'autres pays comme la RDC ou Madagascar ont besoin d'un appui en renforcement de capacités supplémentaires (comme indiqué sur la figure n°1 précédente), tandis que d'autres pays encore comme le Sénégal, le Burkina Faso et le Cameroun ont des capacités encore relativement faibles et requièrent un plus grand effort en termes de renforcement de capacités.

Au total, il s'avère nécessaire de concevoir et mettre en œuvre un important programme de renforcement de capacités des Etats et des autres acteurs institutionnels, notamment en ce qui concerne les thématiques relatives à la capacité institutionnelle des pays à gérer les conflits et la capacité institutionnelle à informer les parties prenantes sur les types de réductions d'émissions échangées et leur mécanisme.

D'autres types de formation seront également envisagés, en particulier au profit des acteurs locaux, pour la mise en œuvre des activités REDD+ retenues dans les stratégies REDD+ des pays. Il s'agit notamment de programmes de formation sur i) les techniques d'agroforesterie,ii) les méthodes et techniques de conservation des sols et des eaux, iii) les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux et enfin, iv) les techniques d'économie d'énergie et les énergies alternatives. Par ailleurs, les modules de formation (cartographie, inventaires forestiers, évaluation et notification du carbone, mise en place de systèmes d'informations et de garanties, etc.) pourraient être intégrés dans les curricula de formation des instituts universitaires en vue de former une masse critique de jeunes cadres africains. Les centres régionaux tels Agrhymet au Niger, Observatoire Satellitale des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) en RDC, Centre de Suivi Ecologique (CSE) au Sénégal et CRESA Foret-Bois au Cameroun etc. pourraient également être mis à profit pour ces renforcements des capacités.

Rôle et importance des projets pilotes REDD+

Les processus REDD+ sont souvent confrontés à un environnement technique et institutionnel qui n'est pas préparé répondre à l'ensemble des exigences du Cadre de Varsovie. De nombreuses barrières existent, notamment une législation ou un mode de gestion des terres inadapté, un modèle administration qui ne favorise pas l'intégration. C'est ainsi que le Tchad et Madagascar ont consacré leurs premières phases de préparation à l'identification et les solutions pour lever ces barrières.

De même, la mise en place d'un SNSF/ MRV est souvent confrontée à l'absence de données cartographiques ou de données dendrométriques sur l'évolution historique et l'état actuel des forêts, l'identification des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Or ces données sont indispensables pour mettre en place un système valide de SNSF/MRV en conformité avec les exigences du cadre de Varsovie. Les projets pilotes permettent de générer des résultats pour tester/ valider des hypothèses relatives aux exigences du Cadre de Varsovie à travers des activités de terrain.

La RDC a mis en œuvre six (6) projets pilotes qui lui ont permis d'avoir les retours d'expérience nécessaires pour asseoir un consensus pour le SIS tenant compte des spécificités locales des zones REDD+. Il en est de même pour Madagascar qui a eu recours à un projet pilote qui a permis de définir les modalités de cogestion des territoires périphériques des zones protégées et ainsi obtenir l'adhésion des populations au processus REDD+ ou encore de la RDC pour la mise en place du SNSF. De même, la Côte d'Ivoire a mis en place un projet pilote spécifique pour l'identification et la quantification des moteurs de la déforestation.

Pour certains pays cependant, on observe que le processus REDD+ connait des difficultés dès la fin des premiers financements internationaux consacrés aux projets pilotes.; c'est le cas du Tchad qui a utilisé ses fonds de préparation REDD+ pour un projet pilote destiné à l'identification des barrières juridiques et institutionnelles pour la REDD+, mais depuis lors, le processus a connu un coup de frein. Il en est de même pour le Sénégal où le processus REDD+ connait une léthargie après la phase de mise en œuvre d'un MRV local.

Pour d'autres pays au contraire, à l'image du Cameroun, les fonds de préparation ont permis de mobiliser une diversité d'acteurs internationaux dont les contributions ont conduit à la mise en place d'un processus structuré et l'animation des organes de gestion du processus.

CONCLUSION

De nombreux pays africains francophones ont saisi l'opportunité offerte par les mécanismes REDD+ pour engager des processus avec pour finalité, un paiement basé sur les résultats (PBR). Les pays d'Afrique du Centre (RDC, Congo, Cameroun) ont été les précurseurs dans les années 2009/2010 suivis par les autres pays. Le cadre de Varsovie qui structure le processus REDD+ définit des conditionnalités précises qui doivent toutes être satisfaites pour prétendre aux paiements basés sur les résultats (PBR). A l'heure actuelle, seuls la RDC, le Congo, et Madagascar ont réussi à satisfaire l'ensemble des prérequis pour rentrer dans la phase d'investissement. D'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon sont en phase assez avancée tandis que la plupart des autres pays sont au stade de début (Guinée, Togo, Soudan du Sud) ou n'ont pas encore démarré un processus REDD+ structuré (Sénégal, Tchad, Guinée, Rwanda, Maroc), même si des initiatives REDD+ y ont été mises en œuvre. La mise en œuvre de projets pilotes dans le cadre des financements de la phase de préparation peut souvent servir de ''starter'' pour enclencher

le processus REDD+, en adressant les problématiques qui paraissent les plus cruciales pour un pays.

La mise en œuvre d'un processus REDD+ réussie requiert un certain nombre de préalables au premier rang desquels figurent le soutien et l'engagement des hautes autorités politiques nationales et l'implication des autres ministères sectoriels concernés. De même, la participation de la société civile et des populations locales s'avère indispensable pour garantir la transparence du processus et la durabilité des actions qui seront menées.

Par ailleurs, les administrations nationales ont une maîtrise assez moyenne des compétences requises pour une bonne mise en œuvre du processus REDD+, à l'exception notable de la Côte d'Ivoire et du Mozambique. La mise en œuvre d'un important programme de renforcement des capacités des Etats et des autres acteurs institutionnels permettrait dès lors aux pays africains francophones de tirer pleinement profit des opportunités financières de REDD+.

African Forest Forum

A platform for stakeholders in African forestry

For more information please contact:

The Executive Secretary
African Forest Forum
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya
Phone: +254 20 722 4000, Fax: +254 20 722 4001
Email: exec.sec@afforum.org; Website: www.afforum.org